



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2026	Le neuf février deux mil vingt-six à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 02 février 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Carole HERVAGULT, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT (arrivé à 19h10), Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pascal MARIE, Manuella FERREIRA, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Géraldine SUBLET, François BIQUILLON, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	23
Pouvoirs	02
Votants	25
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Hervé LOUR à François BIQUILLON
	<u>Absents</u> : Albert NANIYOULA, Olivier MOHLO
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine SUBLET

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.10 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ECOLE MATERNELLE DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE

Rapporteur : Ludovic GUIOT

Dans le cadre de leurs projets pédagogiques, deux classes de l'école maternelle Les Lutins de la commune organiseront une classe de découverte à Tourlaville dans le département de la Manche sur la semaine du lundi 15 juin 2026 au vendredi 19 juin 2026.

Ce séjour éducatif a pour objectif de permettre aux élèves de vivre une expérience collective favorisant l'autonomie, la socialisation et la découverte de l'environnement, tout en s'inscrivant pleinement dans les programmes de l'Éducation nationale. Les activités proposées contribueront au développement des apprentissages, notamment dans les domaines de l'exploration du monde, du langage et du vivre ensemble.

Le coût total du séjour est de 13 509,98€ pour un départ de 40 enfants et 6 accompagnateurs. Le transport se fera en car et le groupe sera hébergé au centre « le Collignon ». Le budget de ce séjour est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Transport	2 029,98 €	Subvention communale	5 000,00 €
Hébergement	11 480,00 €	Familles (150€/enfant)	6 000,00 €
		Actions autofinancement	2 000,00 €
		Association des parents d'élèves	509,98 €
Total	13 509,98 €	Total	13 509,98 €

Afin de soutenir ce projet et d'en limiter le coût pour les familles, la coopérative scolaire de l'école maternelle sollicite l'attribution d'une subvention municipale d'un montant de 5 000€ destinée à participer au financement de la classe de découverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'école maternelle Les Lutins,
Considérant que la ville soutient la réalisation de ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ACCORDER une subvention d'un montant de 5 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Les Lutins, afin de contribuer au financement de la classe de découverte à Tourlaville organisée pour deux classes.
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice en cours, chapitre 65.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET

